Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 035-213500895-20260907-2026057-DE

Département
ILLE-ET-VILAINE
Commune
LA COUYERE

N° 2026057

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mille vingt-six, le 07 septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La Couyère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil à l'étage, sous la Présidence de Madame Jacqueline SOLLIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/08/2026

Présents : Mme SOLLIER Jacqueline, M. LUCAS Antoine, Mme ALIX Céline, M. LUNEL Arsène, M. FILÂTRE Alain, M. HEUDIARD Bruno, Mme DAMON Solenne, Mme ROUAZE Tamara, Mme LEMOINE Julie, Mme COGNERAS Aurélie
Absent excusé : M. HALLET Jérôme
Secrétaire : Mme ROUAZE Tamara

DEMANDE DE REPORT ENVELOPPE 2021-2023 ET DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire une demande exceptionnelle de report de l'enveloppe 2021-2023 d'un montant de 22 366.93 € sur l'enveloppe 2024-2025-2026 pour le projet de travaux de voirie et de patrimoine.

Une demande de fonds de concours correspondant à ce solde de 22 366,93 € est à effectuer auprès de Bretagne porte de Loire Communauté pour des travaux de voirie et patrimoine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable et autorise Madame le Maire à faire la demande de fonds de concours auprès de Bretagne porte de Loire Communauté.

Le Maire,
Jacqueline SOLLIER